

PRÉSIDENCE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Télécopie :
20 30 08

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Jean-Philippe DINH

N° 124976-2021/2-
ISP/DAJI

ANNÉE 2021
N° 84-2021/RAP-COM

RAPPORT
de la commission du développement rural
du vendredi 19 novembre 2021

Le **vendredi 19 novembre 2021 à 15 heures 29**, la commission du développement rural (DR) s'est réunie sous la présidence de M. Lionnel Brinon, rapporteur de la commission, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 119724-2021/1-ACTS** : projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 33-2016/APS du 16 septembre 2016 instituant le dispositif de soutien à la politique publique agricole provinciale (DISPPAP).

Présents :

M. Lionnel Brinon, M. Lionel Paagalua, Mme Marie-Line Sakilia et Mme Christiane Saridjan-Verger.

Absents :

M. Jean Kays, M. Nicolas Metzdorf et M. Alesio Saliga.

Procurations* :

Mme Marie-Jo Barbier donne procuration à Mme Christiane Saridjan-Verger.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 4 membres présents et 4 membres absents ou représentés.

Participaient également à la séance en leur qualité de conseillers :

Mme Amandine Darras, M. Jean-Gabriel Favreau, Mme Inès Kouathé, Mme Nadine Jalabert, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, Mme Ithupane Tiéoué, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi et Mme Laura Vendegou.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Philippe Blaise, premier vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle épanouissement de la personne (SGA-DEP) ;

Ainsi que par :

Mme Marie Benzaglou, directrice de l'emploi et du logement (DEL) ;

Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;

M. Jean-Philippe Dinh, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée par intérim (SSACA/DAJI) ;

Mme Catherine Galinié, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;

Mme Chloé Lafleur, directrice adjointe du développement durable des territoires (DDDT) ;

Mme Cinthia Morizot, directrice adjointe de l'emploi et du logement (DEL) ;

Mme Laëtitia Olivier, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

M. Nicolas Pebay, directeur du développement durable des territoires (DDDT) ;

M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI).

Projet de texte inscrit à l'ordre du jour

- **rapport n° 119724-2021/1-ACTS** : projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 33-2016/APS du 16 septembre 2016 instituant le dispositif de soutien à la politique publique agricole provinciale (DISPPAP).

La délibération n° 33-2016/APS du 16 septembre 2016 a fait l'objet de deux modifications récentes le 22 juillet et le 20 octobre 2021 faisant suite à une révision partielle du dispositif des aides provinciales au secteur agricole. Il s'agissait de rendre plus cohérente l'intervention de la puissance publique dans l'appui au développement durable au regard de ressources budgétaires contraintes, d'une volonté de mettre l'accent sur une agriculture mutualisée, performante et s'inscrivant dans une démarche agro-écologique plus respectueuse de l'environnement et intégrée à son territoire immédiat. Ces modifications se conjuguent également avec la réorganisation de la direction du développement durable des territoires qui s'appuie sur une proximité forte des agents pour un meilleur accompagnement des agriculteurs.

Ainsi dans le cadre de l'autonomie des porteurs de projet, le contenu du dossier de demande de soutien financier est précisé dans le texte avec, au-delà des pièces constitutives propres aux investissements et à sa rentabilité, des justificatifs administratifs à fournir, pour à la fois mieux évaluer la situation et les objectifs du promoteur, mais aussi la pertinence de l'intervention provinciale. De plus, la réduction des délais d'instruction est une priorité, résultat qui ne peut être obtenu que par la fourniture d'une demande dûment complétée.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Une présentation a été faite par la DDDT.

Les conseillers n'ont formulé aucune observation dans la discussion générale.

Examen du projet de délibération :

Article 1 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Article 2 :

Un amendement a été proposé par l'exécutif visant à apporter des ajustements rédactionnels au code de l'environnement suite à des erreurs matérielles constatées. Ainsi, après l'article 1^{er}, il est inséré un article 2 nouveau rédigé comme suit :

ARTICLE 2 :

Le code de l'environnement de la province Sud est modifié comme suit :

- au deuxième alinéa de l'article 341-40-1, les mots : « 31^{er} mars » sont remplacés par les mots : « 31 mars » ;
- au quatrième alinéa de l'article 419-3, le chiffre : « 3° » est remplacé par un tiret ;
- au cinquième alinéa de l'article 419-3, les mots : « *peuvent être souscrite souscrites être* » sont remplacés par les mots : « *peuvent être souscrites* ».

Avis favorable de la commission sur l'article ainsi amendé, sans observation.

Articles 3 et 4 renumérotés : Avis favorable de la commission, sans observation.

Sur l'ensemble du projet de délibération amendé : avis favorable de la commission à l'unanimité (Mme Marie-Jo Barbier, M. Lionnel Brinon, M. Lionel Paagalua, Mme Marie-Line Sakilia et Mme Christiane Saridjan-Verger).

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de séance a clôturé la réunion à 15 heures 41.



**Le rapporteur de la commission
du développement durable,
président de séance**

Lionnel Brinon